



Comité Social Economique Central

FLASH CSEC 27 JUILLET 2021

EXPERTISE POLITIQUE SOCIALE :

LA REMUNERATION DES PERSONNELS DE POLE EMPLOI FAIT FIGURE D'EXCEPTION AU REGARD TANT DES STRUCTURES PUBLIQUES QUE PRIVEES !

Le CSEC a diligenté une expertise sur la politique sociale à la majorité des organisations syndicales (SNU, CGT, STC, CFDT). Le rapport de cette expertise a été rendu ce jour, 27 juillet, et étonne autant qu'il inquiète.

Les renforts de CDD deviennent un moyen de pré-embauche au sein de Pôle emploi, et diminuent d'autant les possibilités de mobilité des agents en CDI. Ces derniers ont de moins en moins de possibilités de bouger d'une région à une autre prioritairement, ce qui est pourtant la règle dans la CCN ! Le SNU est bien sûr favorable à l'intégration des personnels précaires mais cela ne doit pas se faire au détriment des règles dictées par la CCN !

Quant à la question des rémunérations, le rapport fait des constats criants :

Plus de 50% des agents publics et 35 % des agents privés n'ont eu AUCUNE augmentation depuis 3 ans !

Voire sur la dernière année, 75% des agents privés n'ont pas eu d'augmentation puisque, si on analyse qui, parmi les agents privés, a perçu une augmentation, on s'aperçoit qu'il s'agit des ELD : DAPE, REM et REA auprès de qui la DG opère un rattrapage salarial depuis plus de 2 ans.

La rémunération des cadres dirigeants (DG, DGA, DR, DR adjoints), contrairement aux agents, n'est pas encadrée par des textes. Elle est de surcroît inéquitable par rapport aux agents car un agent qui augmente prend entre **2 et 4%** de son salaire (70 à 79 € plutôt en pratique pour les ELD) quand un cadre dirigeant prend, lui, entre **4 et 6 %** de son salaire (400 à 500 €).

De même, la rémunération des agents est composée à **85%** de parts fixes et **25%** de primes, quand les cadres dirigeants, eux, ont **95%** de leur rémunération garantie par le fixe et seulement **5%** de primes. Le nombre de cadres dirigeants a baissé, cependant l'enveloppe des primes versée en 2020 est inchangée par rapport à 2019 : + d'argent pour moins de personnes ! De plus, leurs salaires d'embauche sont toujours plus élevés, la moitié d'entre eux a un salaire annuel moyen, hors primes, de **113 000 €**.

Que dire des motifs de sortie pour rupture conventionnelle avec des montants à faire pâlir !

En 2019 : **162 746 €** d'indemnité de rupture en moyenne.

Que dire de l'ostracisation constatée des agents de plus de 50 ans, ayant + de 25 ans d'ancienneté, et qui ne sont pas cadres dirigeants ? Le rapport des experts est sans appel : ils sont marginalisés, non valorisés et plus jamais augmentés... Quand Pôle emploi se targue d'une politique inclusive, quid des seniors et des femmes ?

Le SNU exige de mettre fin à l'opacité qui entoure la rémunération des cadres dirigeants et qu'enfin Pôle emploi ait une véritable politique de rémunération et de promotion équitable pour TOUT son personnel.



Le syndicat qui a du mordant !

✉ syndicat.snu@pole-emploi.fr

f @snu.pole.emploi.fsu

🐦 @SnuPoleEmploi

www.snutefifu.fr